

Sans activité momentanée
Les architectes maintenu·es dans cette rubrique du Tableau
restent soumis·es à une cotisation ordinale réduite.

Déclaration de nouveau mode d'exercice

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@croaif.org)
ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Elle doit obligatoirement être accompagnée d'un justificatif nominatif récent (moins de 3 mois)
d'absence d'activité : attestation Pôle emploi, avis d'indemnités de chômage ou RSA, justificatif de
liquidation judiciaire toujours en cours, certificat médical ou bulletin d'hospitalisation.

Toute attestation incomplète ou non accompagnée du justificatif d'absence d'activité
ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné·e

adresse

.....

tel email

inscrit·e au Tableau sous le n° national

déclare n'accomplir aucune activité professionnelle, quelle qu'elle soit*, pouvant engager ma
responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture

depuis le (jour/mois/année)

Je joins à cette attestation le justificatif récent correspondant à cette absence d'activité et
m'engage à me rapprocher du Conseil régional pour la mise à jour de ma situation au Tableau
avant toute reprise d'activité professionnelle.

Fait le

Signature :

* Par exemple : établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration
des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution
des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises,
coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil, expertise...